



Evaluations CM2

Face à la désobéissance pédagogique, l'Etat en appelle... aux gendarmes !

- Dans l'Hérault, la gendarmerie nationale est venue dans plusieurs écoles primaires pour vérifier si les enseignants de CM2 faisaient bien passer les évaluations du Ministère. Les gendarmes voulaient savoir si des parents occupaient l'école pour empêcher le déroulement de ces évaluations. Ils ont demandé aux directeurs des écoles de leur fournir le nom de parents, le cas échéant, ainsi que leur propre nom s'ils laissaient des parents occuper leur école. Ils cherchent également à connaître l'identité des enseignants qui n'ont pas fait passer ces évaluations.

Par ailleurs, ces mêmes gendarmes sont présents pendant des réunions d'information et de concertation qui ont lieu lors des assemblées générales et des réunions entre Inspecteurs de l'éducation nationale et enseignants. Lors d'une réunion entre une IEN et ses directeurs d'école, des parents souhaitant s'exprimer, les gendarmes ont fait évacuer dans un calme relatif l'assemblée. Les enseignants et les parents s'exposent à des sanctions administratives et/ou judiciaires.

On ignore exactement d'où viennent ces initiatives : de l'inspection académique, de l'éducation nationale, de la gendarmerie elle-même ?

(source : Collectif national de résistance à Base élèves)

Evaluations scolaires très contestées

- **Pourquoi ces évaluations ? Une évaluation du programme ?**
Présentée comme un bilan, cette évaluation porte sur le contenu d'un nouveau programme pour toute l'École et qui n'a commencé à être mis en oeuvre qu'à la rentrée 2008. Comment peut-on évaluer ce programme qui n'a que 5 mois d'existence ?
- **Une évaluation des acquis ?**
Cette évaluation programmée en janvier porte sur l'ensemble des compétences devant être acquises en juin, c'est-à-dire en fin de CM2. Quelles indications pourra-t-on tirer des échecs alors même que les notions n'ont pas été étudiées ?
- **Egales devant les épreuves ?**
« **Evaluations en CM2 : Tout est sur le net !** » Une du Républicain Lorrain du 17/01/2009
Comment tirer des enseignements d'une évaluation si certains peuvent "bachoter" (via des exercices d'entraînement sur internet) et pas d'autres.
- **Des exercices très difficiles même en fin d'année**
Deux tiers des exercices situés dans le domaine numérique font intervenir des nombres décimaux.
Or, ceux-ci ne commencent à être travaillés qu'au CM1 et ne sont souvent repris que dans la deuxième partie du CM2, la compétence sollicitée « Multiplier un nombre par 0,1 ; 0,01 ; 0,001 » est précisée comme non exigible dans le cadre du socle commun dans le programme de sixième alors même qu'elle est demandée au milieu du CM2 dans cette évaluation référée à ce même socle.
- **D'autres notions n'ont pas encore été abordées :**
en Français, ex 12 : le plus-que-parfait en Maths, ex 10 : la division des décimaux, ex 17 : le calcul d'aires complexes, ex 19 : la proportionnalité....
- **Des conditions de passation contestables**
Tous les exercices sont passés avec un temps contraint pour chaque exercice.
Or, certains élèves lents pourraient réussir si on leur laissait davantage de temps et aucune adaptation n'est prévue pour les élèves dyspraxiques, leur handicap est pourtant reconnu officiellement par l'Éducation Nationale.

Notation Binaire : Le codage : 0 ou 1 = Noir ou blanc ! = Nul ou parfait ! 8 réponses justes sur 10 = 0 réponse juste

« Pas de demi-réussite, pas de repérage des démarches originales, pas d'identification des erreurs, même pas de distinction entre non réponse, réponse erronée et réponse partielle. » Comment aider les élèves en difficulté si on ne peut pas les repérer par une évaluation fine et fiable ?

L'évaluation n'a d'intérêt que si elle apporte des informations sûres, adaptées et utiles à l'élève, au maître et à ses parents mais aussi à l'institution. Le choix des exercices, le moment retenu pour cette évaluation et les modalités de codage limitent les possibilités d'exploitation des résultats. Il faut donc se demander quel est l'enjeu réel, voulu ou non, de ce dispositif ?

Puisqu'il est difficile de considérer qu'il puisse être au service des enseignants (et donc des élèves), ... on n'ose pas imaginer qu'il puisse être utilisé contre eux ... en organisant délibérément l'échec de leurs élèves ... puis en publiant par la suite le palmarès des écoles.

Mais si ce n'est pas le cas et que ces évaluations sont vivement contestées, **alors...pourquoi ces évaluations ?**

D'après Roland Charnay

(Roland Charnay a été formateur à l'IUFM de Lyon et co-responsable du groupe de recherche Ermel. Il a assuré le pilotage de la commission chargée de l'élaboration des programmes de mathématiques en 2002.)

Les Bulletins d'infos du GPE sont disponibles en téléchargement sur notre site.

Site internet : www.gpe-baillargues.fr

Adresse mail : contact@gpe-baillargues.fr